



PROJET INTERMINISTÉRIEL ET INTER-ÉTABLISSEMENTS RELATIF AU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE (SME) OUTIL DE SUIVI DES FLUIDES (OSF)

Communication aux parties prenantes

Introduction

Le déploiement d'un outil de suivi des fluides (OSF) a constitué l'un des moyens d'action définis par la circulaire du Premier ministre en date du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable (annexe fiche 15).

La pression accrue sur les budgets des ministères et des établissements publics, la part significative des dépenses d'énergies dans ces budgets, ainsi que la fin des tarifs réglementés de vente au 31 décembre 2015 a motivé **une action de mutualisation à l'échelle interministérielle et inter-établissements d'un dispositif complet de maîtrise des consommations et dépenses énergétiques.**

Le projet ne se limite ainsi pas à l'acquisition d'un simple outil, mais à la **mise en place de multiples actions visant à accroître la connaissance des enjeux, à mieux acheter l'énergie et à réduire les consommations et les dépenses. Il est ainsi dénommé systèmes de management de l'énergie (SME).**

Le calendrier prévisionnel prévoit le lancement de la consultation en accord-cadre à la rentrée de septembre et la DAE ambitionne à ce stade de pouvoir disposer d'une offre plurielle et opérationnelle au 1er trimestre 2017. Sur le plan financier, le coût pour le déploiement d'un tel dispositif est en cours d'évaluation par la DAE.

Ce dispositif est également ouvert aux établissements publics qui souhaitent y participer, dans le prolongement des actions conduites depuis 2013 en matière d'achats d'énergies.

Quelques rappels

Éléments de contexte

- Le déploiement d'outils propres par ministère s'est opéré en plusieurs phases, depuis 2008.
- Malgré l'implication des services le bilan du déploiement dans les ministères est aujourd'hui insuffisant.
- Constats : des saisies manuelles des données très lourdes pour les services, peu voire pas de compétence interne et de personnel pour analyser les données et engager les procédures d'optimisation.

Ces constats amènent à la mise en place d'une démarche commune pour les ministères, les établissements publics et les EPSCP (universités) pilotée par la DAE, avec le soutien de France Domaine. Ce projet intègrera notamment des prestations d'accompagnement et de formation.

La démarche s'inscrit dans une logique de concertation et d'optimisation à l'instar de celle conduite dans le cadre de l'achat d'énergies qui a permis à ce jour de dégager une économie globale de 155 millions d'euros pour les ministères et les établissements publics pour une facture énergétique totale qui représente plus d'un milliard d'euros par an.

I - L'intérêt et les bénéfices d'un outil mutualisé à l'échelle interministérielle et inter-établissements

1 - Un projet porté par la direction des achats de l'Etat (DAE), en lien étroit avec les ministères et les établissements

Référence : Note d'information relative au projet d'OSF de la DAE et de France Domaine aux secrétaires généraux des ministères en date du 17 avril 2015.

La démarche s'inscrit dans une logique de concertation, d'optimisation et de cohérence à l'instar de celle conduite dans le cadre de l'achat d'énergie. Elle est supportée activement par France Domaine.

Une équipe projet interministérielle et inter-établissements publics a permis de valider une stratégie commune énoncée ci-après.

2 – Les différents intérêts de ce projet

En termes de pilotage

Les achats sont uniquement portés par la DAE, compte tenu de la complexité de ce projet.

En termes d'outil, les bénéfices sont les suivants :

- Un outil interministériel et inter établissements multi-fluides qui répond aux exigences de recensement des besoins et de reporting, voire de rationalisation du parc des structures publiques de l'Etat,
- Une intégration des données pilotée par la DAE et France Domaine auprès des prestataires, ce qui facilitera considérablement la mise en œuvre du marché; l'enregistrement des données étant intégralement assurée par les prestataires. Dans ces conditions, les services concentreront leurs travaux sur la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des consommations de fluides.
- une accessibilité aux informations issues du SME par l'ensemble des entités d'un ministère ou d'un établissement public.

En termes de rationalisation des consommations et de réduction des dépenses en fluides

Les dépenses en énergie et fluides sur l'ensemble du parc immobilier de l'Etat (hors établissements) et des équipements gérés par les services de l'Etat sont de l'ordre de 800 M€/an. Ce montant est en constante augmentation ces dernières années sous l'effet combiné de la hausse des tarifs, des consommations, mais aussi des contributions et des taxes. Electricité et gaz qui sont dans le champ concurrentiel représentent à eux deux 75 % des enjeux de dépenses. Les autres énergies et fluides sont par ordre d'importance décroissant : l'eau, le fuel domestique, les réseaux de chaleur et de froid, le bois.

La connaissance des consommations permettra de conduire des plans d'actions de rationalisation et d'optimisation des contrats d'énergie mais également de disposer de données d'émission de gaz à effet de serre. Au regard des gains obtenus par les entités ayant eu recours à ce type de solutions, une diminution des dépenses consacrées aux fluides **de 5 à 10 %** est possible. Celle-ci permet un retour sur investissement rapide.

Au regard de la politique immobilière de l'Etat

- une couverture complète de l'ensemble du parc immobilier, en mettant prioritaire l'effort sur les sites à forts enjeux de consommations et de dépenses
- une mutualisation des pratiques avec les autres ministères et de nombreux établissements publics de l'Etat
- une compatibilité de facto avec le système d'information immobilier de l'Etat et les autres outils ministériels ou des établissements publics

Au plan financier

- Un financement par France Domaine à hauteur de 350 K€, pour les coûts fixes initiaux (paramétrage, déploiement...), ce qui représente une économie générée sur l'investissement pour les ministères,
- Des tarifs bénéficiant de la mutualisation de la procédure d'achat, ce qui représente un gain achat au niveau des prix obtenus,
- Un suivi du projet à l'échelle interministérielle et inter-établissements par l'équipe projet désignée afin de mieux prévenir les difficultés au stade de l'exécution.

II - Le dispositif contractuel retenu

L'adhésion à la totalité des lots (à l'exception des établissements qui seraient déjà dotés des prestations correspondantes) garantit l'efficacité du système proposé.

En effet, le dispositif contractuel retenu par l'équipe projet résulte d'une analyse du marché à la suite d'auditions de fournisseurs et de l'analyse de solutions pertinentes en termes d'économies d'énergie.

Il est composé de cinq lots d'une durée contractuelle de 3 ans avec possibilité de deux reconductions de 12 mois. Chaque lot fait l'objet d'un accord cadre multi-attributaires, le bon de commande correspondant étant passé par les ministères ou par les établissements publics.

Lot 1 : logiciel OSF – acquisition et traitement de données « SMART DATA »

- *Mise à disposition de l'application OSF*
- *Recueil des données en masse : données patrimoniales, création des PDL, télé relève, factures électroniques, diagnostics de performance énergétique, audit et traitement des données (restitutions graphiques, rapport à la demande, alertes, gestion des utilisateurs...)*

Lot 2 : télé relève de compteurs, restitution graphique

Lot 3 : mise en place d'instrumentation provisoire de relève donnant lieu à diagnostic

Restitution des consommations par usages, par bâtiment, ou groupe de bâtiments dès lors que les gros sites ne disposent pas des moyens nécessaires (postes de sous comptage) pour comprendre la répartition des consommations

Lot 4 : AMO management de l'énergie

Coordination d'ensemble des différents acteurs et des autres fournisseurs

Lot 5 : Certification système de management

Audit de la mission conduite par l'AMO management de l'énergie suivant la norme ISO 50001

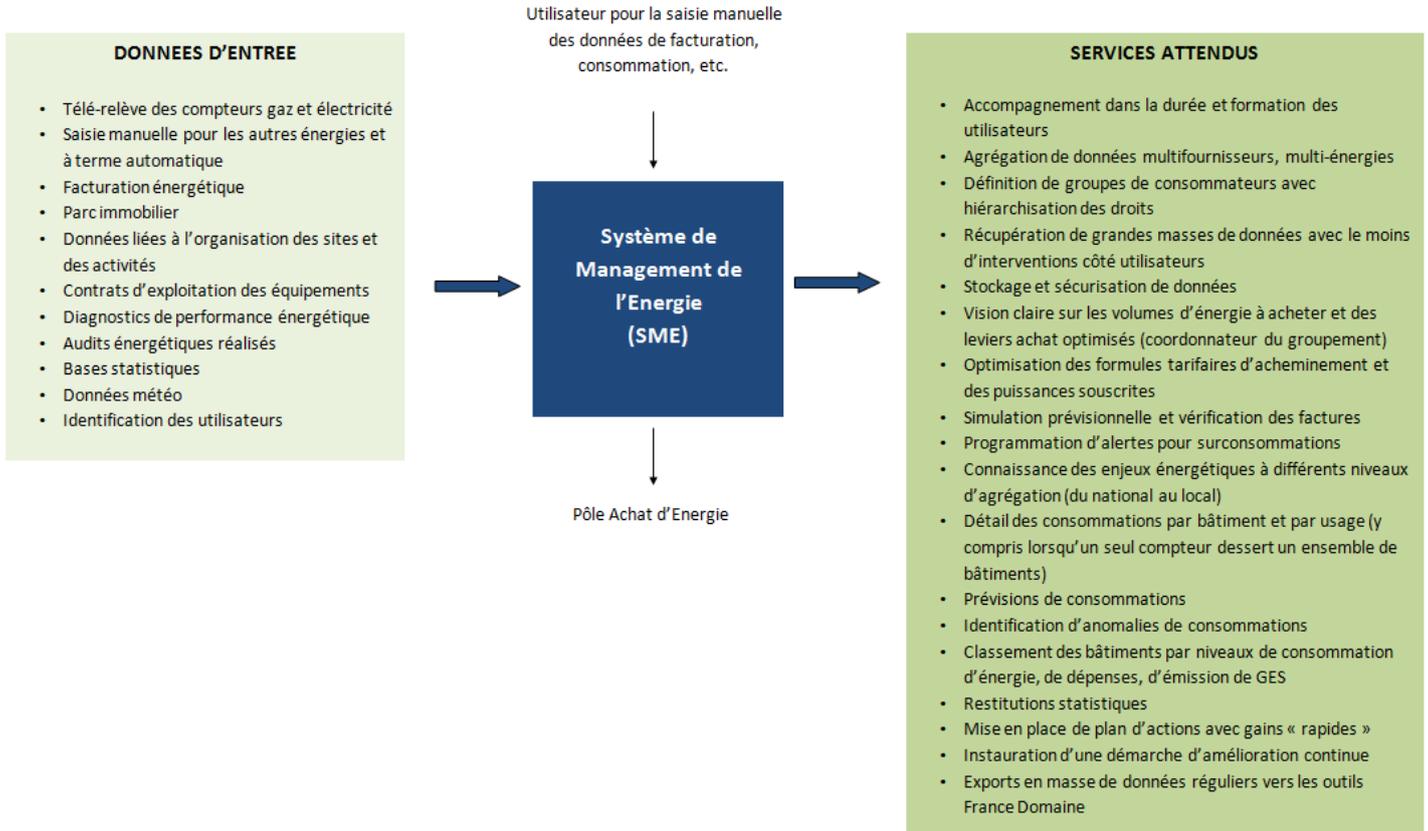
Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre multi-attributaires, décliné en accords-cadres à bons de commandes (ex-« marchés à bons de commandes »), tous contractés par la DAE. Les bons de commandes correspondants étant ensuite émis par les ministères, les universités et par les établissements publics.

NB : Un 6^{ème} lot séparé relatif à un recours à une AMO Achat d'énergie est contracté par la DAE, qui seule émet les bons de commandes correspondants en sa qualité de représentant de pouvoir adjudicateur pour les achats d'énergies, conformément à la stratégie d'achat interministérielle.

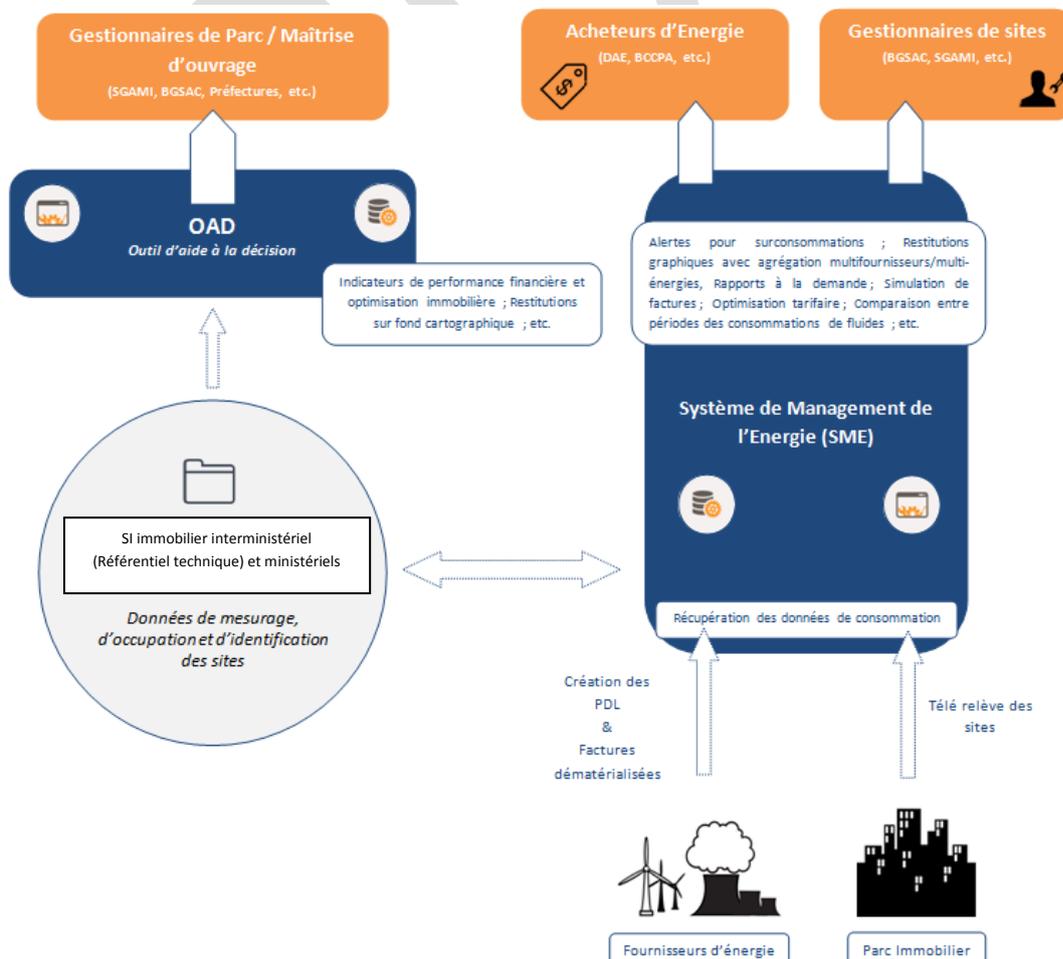
III - Présentation du Système de Management de l'énergie (SME)

Le Système de Management de l'énergie (SME) est constitué des lots 1 à 5.

1 - Présentation du SME : données d'entrée/fonctionnalités



2 - Processus d'intégration des données / articulation avec les outils de France Domaine



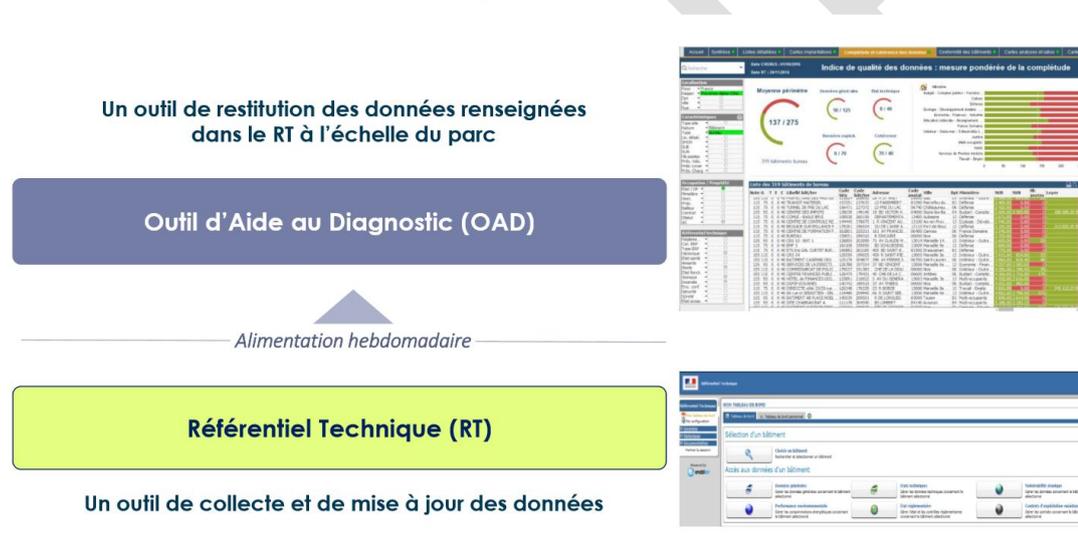
Le socle de données d'identification des sites (données physiques patrimoniales et points de livraison) est constitué à partir des informations présentes dans les outils interministériels (Chorus RE-FX et RT/OAD) ainsi que ceux des ministères et des établissements publics (par exemple Géaude en ce qui concerne le ministère de l'intérieur, PATRIMMO pour le ministère de la justice, ANTILOPE pour les MEF, outil de suivi patrimonial pour les universités). **Il est donc impératif que ces données (adresse, statut d'occupation, ministère occupant...) soient fiabilisées avant le déploiement de l'OSF.**

L'importation des données de consommation est intégralement prise en charge par les prestataires au moyen de la télé-relève des compteurs pour les sites fortement consommateurs de gaz et d'électricité, de l'importation automatique des données de facturation dématérialisées (quel que soit le site) ou d'un enregistrement manuel.

Le SME et les outils de gestion patrimoniale interministériels (référentiel technique, outil d'aide à la décision), ministériels et des établissements publics sont interconnectés (via un système d'import : d'export en masse régulier de données).

Différences entre SME et OAD

L'OAD (outil d'aide au diagnostic) est un outil d'aide à la décision conçu par France Domaine et qui a été déployé en interministériel à destination des structures en charge du pilotage du parc immobilier. L'OAD offre une vision synthétique du parc immobilier (indicateurs, ratios, fonds cartographiques) et de son état selon les critères sélectionnés à l'aide de filtres. Cet outil constitue une aide à la réalisation du diagnostic et à la prise de décision immobilière et vise à permettre le pilotage de parc immobilier, à partir de données fiabilisées et actualisées.



La question énergétique est pleinement intégrée dans l'élaboration des schémas stratégiques immobiliers (SDIR et SPSI). Des indicateurs de pilotage du parc ont été définis et regroupés au sein de trois axes constituant les différents niveaux d'analyse de l'état du parc :

- la préservation contre le risque d'obsolescence (réglementaire, technique ou fonctionnelle) : pérennité et maintien en état du patrimoine, sécurisation du parc et mise aux normes ;
- l'optimisation du parc en termes de surfaces et de coûts d'utilisation ;
- la modernisation du parc tant en matière de développement durable que de développement technologique, de confort et d'adaptation à l'usage.

Le SME quant à lui est destiné aux gestionnaires de sites, aux services en charge du traitement des factures et à la DAE qui est chargée d'acheter l'énergie (cf mention supra). Il a pour objet de recueillir l'ensemble des données liées à la consommation des bâtiments composant le parc d'un ministère, de les traiter, puis de proposer le montage financier le plus rentable pour l'achat d'énergie. Quant aux gestionnaires de sites, ils auront accès aux

données de consommation de leurs sites, à des simulations de factures énergétiques, ils pourront être alertés en cas de surconsommation ou sous-consommation d'énergie des sites, sur des points de vigilance précis, etc.

PROJET